

„ eût de faux & d'apocryphe (a). C'étoit si
 „ peu le caractère de Sully, que si en pa-
 „ reil cas le Roi lui avoit demandé conseil,
 „ il lui eût donné celui d'abandonner sa
 „ maîtresse, s'il ne pouvoit la posséder qu'au
 „ prix d'une tyrannie (b). Celui que l'his-
 toire

Hist. de
 la Baill. p.
 109.

(a) Mr. Linguet ne cite pas un *mémoire qu'il a lu*; il cite expressément les *Mémoires de Sully* (il ne pouvoit en citer de moins suspects); mais il dit qu'il les *cite de mémoire*. Est-il possible que voulant réfuter un auteur, on ne se donne pas seulement la peine d'ouvrir les yeux pour voir ce qu'il dit? La légèreté ou la confiance du siècle va-t-elle donc jusqu'à prononcer sur toutes choses les yeux fermés?

(b) Le beau conseil à donner à un Roi amoureux, même par un courtisan qui se piquoit d'équité! *Quid vota furentem, quid de dubra juvant?*... Lisons-nous que dans d'autres occasions semblables, quoique moins délicates & moins bruyantes, qui ne manquent certainement pas dans la vie de ce Monarque, Sully lui ait jamais donné un avis si religieux? Ce ministre a bien pu déchirer une promesse de mariage qui compromettoit l'honneur & le repos de l'Etat, assuré que le Roi ne tarderoit point à ouvrir les yeux & à lui pardonner son audace. Mais il y a loin de-là à dire *quittez votre maîtresse*; aussi le prudent ministre ne s'en est-il jamais avilé. Enfin si (ce que l'auteur ne conteste pas à Mr. Linguet) les *Mémoires de Sully* portent cette anecdote, il faut dire des injures à Sully lui-même, avant que de s'en prendre à son copiste. Je n'ai pas non plus à la main les *Mémoires de Sully*, mais j'ai ceux du maréchal de Grammont, qui nous apprennent exactement la même chose, en compagnie d'une autre bien plus étrange encore. Car non-seulement Sully conseilla l'emprisonnement du prince de Condé, mais pour